

besoin de votre aide d'urgence

Par zoeraph, le 20/09/2011 à 13:53

Bonjour, nous sommes les salariés d'une EURL (un hotel). Notre patron n'a pas remboursé son credit pour l'achat des murs donc la société a été expulsé le 30 aout sans aucune explications de notre gérant!!

3 personnes sur 6 ont été payés le 5 septembre et les 3 autres sont toujours en attente (pas de nouvelle du gérant bien sur).

Vu que nous n'avons pas été licencié cela fait donc encore 20 jours (pour le moment) qu'il nous doit.

Nous ne savons pas quoi faire?? le gérant ne répond a aucun de nos appels. Quelle est la solution la plus avantageuse pour nous sachant que nous ne voulons lui faire aucun cadeau!!!

Merci pour votre réponse Cordialemnr

Par P.M., le 20/09/2011 à 18:24

Bonjour,

Je vous conseillerais de faire constater la situation de cessation de paiement par le Tribunal de Commerce afin qu'un administrateur judiciaire soit désigné et de saisir le Conseil de Prud'Hommes éventuellement avec l'aide d'une organisation syndicale voire d'un avocat spéciliste...